



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Section Syndicale Banque Populaire de l'Ouest

02 23 25 70 98 Mail : [bpo.cfdt@ouest.banquepopulaire.fr](mailto:bpo.cfdt@ouest.banquepopulaire.fr) ou [cfdt.bpo@gmail.com](mailto:cfdt.bpo@gmail.com) - notre site : [www.cfdtbpo.fr](http://www.cfdtbpo.fr)

# Intéressement et Participation : LA CFDT VOUS INFORME

## **Vous allez bientôt recevoir les bulletins de réponse pour l'intéressement et la participation 2017.**

### **Comment procéder ?**

Les salariés CDD et CDI BPO ayant plus de trois mois d'ancienneté et présents au 31/12/2016 vont percevoir la prime d'intéressement (bonification + enveloppe principale) ainsi que la participation.

L'accord NAO 2017 qui s'applique, mais que la CFDT n'a pas signé car celui-ci ne répondait pas à l'équité que notre organisation syndicale attendait envers les salariés au vu du travail effectué par tous et aux très bons résultats de l'entreprise, prévoyait la mise en place d'un avenant à l'accord Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) pour permettre le versement total de l'abondement de 1200€ indifféremment sur le PEE ou sur le PERCO.

Cette revendication a été portée par vos élus CFDT depuis plusieurs années.

La CFDT a donc signé les avenants aux accords PEE et PERCO qui permettent de mettre en place cette nouvelle possibilité de répartition,

Le calcul est fait de la façon suivante : 300% d'abondement jusque 200€ de versement, 150% d'abondement entre 200€ et 500€ de versement, 50% pour le versement au-dessus de 500€. La totalité de l'abondement est plafonné à 1200€.

Quelques exemples de placement :

<p><u>Exemple de placement pour 400€ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les premiers 200 € placés vous percevrez 600 € d'abondement.</li> <li>- Pour les 200 € suivants placés percevrez 450 € d'abondement.</li> <li>- Soit en totalité pour 400€ de placés : 1050€ d'abondement</li> </ul>	<p><u>Exemple de placement pour 600€</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les premiers 200 € placés vous percevrez 600€ d'abondement.</li> <li>- Pour les 300 € suivants placés vous percevrez 450€ d'abondement.</li> <li>- Pour les 100€ suivants de placés vous percevrez 50€ d'abondement</li> <li>- Soit en totalité pour 600€ de placés : 1100€ d'abondement</li> </ul>
<p><u>Exemple de placement pour 800€</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les premiers 200 € placés vous percevrez 600€ d'abondement.</li> <li>- Pour les 300 € suivants placés vous percevrez 450€ d'abondement.</li> <li>- Pour les 300€ suivants de placés vous percevrez 150€ d'abondement</li> <li>- Soit en totalité pour 800€ de placés : 1200€ d'abondement</li> </ul>	

**Pour les nouveaux embauchés ayant plus de 3 mois d'ancienneté, vous pouvez également bénéficier de cet abondement au travers d'une épargne personnelle.**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Section Syndicale Banque Populaire de l'Ouest

02 23 25 70 98 Mail : [bpo.cfdt@ouest.banquepopulaire.fr](mailto:bpo.cfdt@ouest.banquepopulaire.fr) ou [cfdt.bpo@gmail.com](mailto:cfdt.bpo@gmail.com) - notre site : [www.cfdtbpo.fr](http://www.cfdtbpo.fr)

### Attention :

Seul le versement provenant de l'intéressement ou d'un versement libre bénéficie d'un abondement de l'entreprise sur le PEE ou le PERCO !

**Depuis la Loi dite « MACRON », sans réponse de votre part, l'intéressement est automatiquement placé dans le PEE sur le fonds monétaire.**

En revanche, si vous souhaitez percevoir tout ou partie de l'intéressement ou de la participation, vous devez obligatoirement en demander à Interépargne le versement.

Dans ce cas, vous ne bénéficiez pas de l'abondement et cette somme entre dans vos revenus et est soumise à l'impôt.



**Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFDT de proximité**

### AVEC LA CFDT FAITES AVANCER VOS DROITS

Nom : ..... Prénom : .....

Affectation : .....

Je souhaite adhérer ou obtenir des informations sur la CFDT BPO